



Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022 au Centre des congrès de Montréal.

RÉSOLUTION AEA 2022-09-24/18
Énergie

CONSIDÉRANT les importants besoins énergétiques identifiés dans le plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec (2020 à 2029) et dans les orientations stratégiques d'Hydro-Québec (2022-2026) et la nécessaire accélération de la lutte aux changements climatiques et de l'électrification des transports;

CONSIDÉRANT que les besoins énergétiques des Québécois nécessiteront un développement durable de plus de 100 TWh d'énergie propre d'ici 2050, soit l'équivalent de 12 centrales La Romaine ou la moitié de notre production actuelle;

CONSIDÉRANT la volonté de la société d'État d'élaborer d'ici 2026 un portefeuille de projet éolien de 3 000 MW et d'ajouter plus de 2 000 MW de puissance dans des centrales hydroélectriques existantes d'ici 2035;

CONSIDÉRANT les récentes annonces de partenariats de la société d'État dans des projets d'énergie éolienne;

CONSIDÉRANT l'importance d'inclure les barrages municipaux et les projets de petites centrales hydrauliques dans la modernisation des barrages souhaitée par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que les nouveaux projets se réaliseront dorénavant de plus en plus dans le domaine habité, sur le territoire de nos municipalités;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les MRC constituent la première ligne dans la lutte aux changements climatiques, en raison de leur influence sur l'aménagement, la mobilité et les orientations énergétiques de leurs collectivités;

CONSIDÉRANT que les communautés sont des partenaires incontournables pour l'atteinte des objectifs du Québec de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);

CONSIDÉRANT qu'aucun projet de la dernière décennie n'a réussi à obtenir l'acceptabilité sociale et l'appui du milieu sans une participation significative du monde municipal;

CONSIDÉRANT que le succès des projets communautaires a démontré que le milieu local, les promoteurs privés et Hydro-Québec ont des qualités complémentaires nécessaires pour atteindre les objectifs souhaités en matière d'énergie renouvelable;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des appels d'offres en énergie renouvelable n'obligent pas tous l'implication des communautés au sein des projets;

CONSIDÉRANT que cette situation créera deux types de projets énergétiques sur le territoire et une grande iniquité pour plusieurs communautés;

CONSIDÉRANT la capacité du monde municipal à s'impliquer dans les projets de petite hydraulique, d'éolien, d'énergie solaire, de biocarburants et bien d'autres;

CONSIDÉRANT la nécessité d'un calendrier identifiant les besoins en énergie renouvelable à long terme pour faciliter la participation des communautés à l'ensemble des projets d'énergies renouvelables;

CONSIDÉRANT que ce calendrier de réalisation favoriserait également une planification plus efficace des travaux de construction et une meilleure adéquation des besoins de main-d'œuvre au marché de l'emploi dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que cette planification plus efficace et cette plus grande prévisibilité auraient un impact à la baisse sur le prix de l'énergie en rendant le marché québécois plus attractif pour les grands acteurs de l'industrie;

Sur proposition de M. Michel Lagacé, maire de St-Célestin et préfet - MRC de Rivière-du-Loup, appuyée par Mme Claire Bolduc, préfète - MRC Témiscamingue, il est résolu :

DE DEMANDER au prochain gouvernement de :

- Dévoiler un calendrier de réalisations ambitieux pour l'ensemble des projets d'énergie renouvelable pour au moins les 15 prochaines années;
- Préciser dans ce calendrier les objectifs et les retombées de l'intégration des « ressources énergétiques décentralisées » souhaités par Hydro-Québec pour chacune des régions du Québec;
- Dévoiler un état de situation sur la capacité du réseau de transport d'Hydro-Québec et y préciser les changements souhaités par la société d'État pour augmenter sa capacité de transports;
- Assurer une participation significative des communautés ainsi que des redevances pour le milieu local dans tous projets d'énergies renouvelables, et ce, notamment dans les appels d'offres, les contrats de type « gré à gré » et le renouvellement des contrats existants;
- Mandater Hydro-Québec de travailler de concert avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour identifier les critères favorisant une participation communautaire optimale dans leur portefeuille de 3 000 MW en énergie éolienne;
- Financer et mettre en place un plan de modernisation et de développement, équivalent à celui souhaité par Hydro-Québec dans son plan stratégique, pour les équipements municipaux servant à la production d'électricité et pour les petites centrales hydrauliques, propriétés des communautés.

Adoptée à l'unanimité

Copie conforme d'une résolution adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022.


Sylvain Lepage
Directeur général


Date